

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 15/07/2015 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif 6 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 pour l'exercice 2015 porte sur les éléments suivants:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes TVA et RNB, la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres;
- la création de 2 nouveaux postes budgétaires: 21 01 04 08 et 22 01 04 03 — Dépenses d'appui pour les fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne. Ces postes sont destinés à accueillir la compensation pour les frais liés à la gestion des fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, conformément à l'article 187, paragraphe 7, du règlement financier;
- une modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE n'entraînant pas de changement dans le budget global ou le nombre total d'emplois. Pour rappel, l'Office de l'ORECE a été créé en 2009 et est situé à Riga (Lettonie). Il dispose actuellement d'un effectif de 15 agents temporaires. La proposition de modification du tableau des effectifs de l'Agence en 2015 est nécessaire afin de permettre la promotion de 2 administrateurs (AD 5) et de 2 assistants (AST 3) occupant des emplois temporaires en 2015. Le budget global et le nombre total d'emplois resteraient inchangés.

Ce PBR n° 6/2015 **n'a pas de répercussions sur les dépenses en 2015**. L'incidence sur les recettes se traduit par une modification de la répartition entre États membres de leurs contributions au titre des ressources propres.